Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260702-D_2026_089_B-DE

Publié le 07/07/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-089

L'an 2026, le 02 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 26/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers absents : 6
Nombre de procurations : 6
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, Mme GAFSI Leïla, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, Mme HARDOUIN Natalina, M. HAROUCH Foued, Mme LABEDAN Constance, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. WEILL Michel, Mme WITTNER Isabelle.

Élus absents :
Mme BAUCHER Karine, M. FROISSART Yves, M. HOVORKA Frank, M. LAINÉ Joël, M. SPALETTA Hervé, Mme YANG Aurélie.

Procurations :
Mme BAUCHER Karine à M. CHENEAU Frédéric ;
M. FROISSART Yves à M. LEGROS Adrien ;
M. HOVORKA Frank à M. MERIT Jean-Philippe ;
M. LAINÉ Joël à Mme HARDOUIN Natalina ;
M. SPALETTA Hervé à M. GARCIA Juanito ;
Mme YANG Aurélie à M. MESAS Jacques.

Secrétaire de séance :
Mme CHAMI Émilie

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

BUDGET DU CINÉMA : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Monsieur Juanito GARCIA

Le budget annexe du cinéma de la Ville a été préparé au 1er trimestre et voté le 9 février dernier par le Conseil municipal. Il convient d'intégrer de nouveaux ajustements en recettes et en dépenses pour permettre le remplacement du projecteur.

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260702-D_2026_089_B-DE

En section de fonctionnement, aucune modification n'est apportée.

En section d'investissement, les modifications s'équilibrent à hauteur de 26 750 €, comme suit :

➢ Au titre des recettes :

Nature comptable	Libellé inscription	Opération Réel / ordre	TOTAL
1321	Subvention d'investissement	R	26 750,00 €
		Total	26 750,00 €

Les recettes d'investissement sont assurées par une aide de 26 750,00 € au titre du compte de soutien automatique à l'exploitation du Centre National du Cinéma et de l'image animée. Il s'agit d'une récupération de la taxe sur les entrées en salle de spectacles cinématographiques.

➢ Au titre des dépenses :

Nature comptable	Libellé inscription	OPERATIONS D'ORDRE	TOTAL
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	R	-72,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	R	60 835,00 €
2313	Immobilisations en cours	R	-34 013,00 €
		Total	26 750,00 €

Afin d'acheter le nouveau projecteur dont le coût est de 65 400 €, les comptes budgétaires 2313 et 21848 sont diminués et basculés sur le compte 2188. En effet, la section d'investissement, clôturée en excédent lors du dernier compte financier unique, comporte une réserve que nous pouvons mobiliser dans l'attente de recevoir l'aide du CNC qui couvrira 90% de la dépense.

Ce dossier a été présenté à la commission « finances, ressources humaines, numérique, communication » du 16/06/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ de :

1. **Approuver la décision modificative n°1 du budget annexe du cinéma ci-dessus exposée ;**
2. **Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Signé électroniquement par :
Émilie CHAMI
Date de signature : 21/07/2026
Qualité : BEAUGENCY - 8eme adjoint

Signé électroniquement par :
Jacques MESAS
Date de signature : 28/07/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire